



Le bon tri en 3 gestes

Pour le recyclage, chez moi je trie les emballages et les papiers

En plastique

*(uniquement bouteilles et flacons.
je peux laisser les bouchons dessus)*



En métal



En carton



Les journaux, magazines et publicités (sans les films plastiques)



Règles de base :

- Je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
- En cas de doute, je jette aux ordures ménagères
- Les emballages sont vidés et raclés

Pour le recyclage, j'apporte...

dans les bornes d'apport volontaire* :

Les bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre



** ou bien dans mon bac à verre
si j'en suis équipé.*



en déchèterie :



Les végétaux, la ferraille, les appareils électriques et électroniques, les produits chimiques, les gros cartons, les gravats, les meubles...

Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur www.sitreva.fr et téléchargez le guide des déchèteries

Je jette aux ordures ménagères

Les restes de repas



Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques



Les emballages souillés



La vaisselle, les couches, les coques plastiques...



Après le tri, le recyclage



rembourrages,
vêtements polaires,
biens de
consommation



papiers cadeaux,
essuie-tout,
enveloppes kraft



nouveaux emballages,
biens de
consommation



copeaux de bois de
chauffage, panneaux de
particules



biocarburant



BTP
industrie automobile



compost utilisé
en agriculture

Imprimé par TOPP Imprimerie - 28320 Gallardon - 02 57 61 08 00 - IMPRIM'VERT © 2017 - 6219



SITREVA

Syndicat Intercommunal
pour le Traitement et la
Valorisation des Déchets

vous triez, nous valorisons

